

s'était caché. Un major russe s'étant rendu chez lui avec un détachement, a fait démolir sa maison. La femme de Posenowski a reçu cent coups de bâtons pour avoir refusé de faire connaître la retraite de son mari.

Le même journal donne des détails qui confirment le succès remporté par les Polonais à Opatow.

D'après la Gazette de Breslau, le 6^e corps de l'armée russe, qui se trouvait au fond de la Russie, est en marche pour la Pologne.

La garde impériale russe, qui se trouve dans le royaume, est dirigée sur la frontière prussienne.

Toute l'armée russe est mise sur le pied de guerre.

L'autorité russe vient de faire publier solennellement sur les places publiques de Varsovie, le manifeste impérial relatif à la solution de la question des paysans.

Des dépêches de Saint-Petersbourg ont apporté l'analyse de quatre nouveaux décrets du czar, ne tendant à rien moins qu'à dépouiller d'un seul coup les propriétaires polonais de leurs héritages. Ces décrets, sous prétexte d'améliorer la situation des paysans, donnent à ceux-ci le rôle de complices dans l'acte de spoliation qui se prépare. On suppose évidemment, à Saint-Petersbourg, que cette manœuvre introduira entre les nobles et les paysans polonais, des ferment de discorde dont pourra tirer parti le vieil esprit moscovite. Cet esprit, on le sait implacable, et quand on examine de près les décrets dont nous parlons, on voit qu'il n'a jamais poussé plus loin son machiavélisme asiatique.

Ces décrets rapprochés les uns des autres aboutissent à ce résultat que les paysans, aujourd'hui usufruitiers de leurs champs, en deviennent propriétaires, moyennant un impôt foncier qu'ils paieront, non pas aux anciens propriétaires dépossédés, mais au gouvernement russe qui se chargera d'indemniser les expropriés par des titres de rente qu'il dispensera à son gré, selon les décisions d'un comité siégeant à Varsovie, sous la présidence du général de Berg. On voit déjà quelle proportion et selon quelles lois seront distribués ces titres de rentes.

En somme, le gouvernement russe touchera des paysans le prix des propriétés particulières dont il aura privé les anciens possesseurs, et concédera à ces derniers une indemnité arbitraire, dans le cas où cette indemnité, toute facultative, sera octroyée. Elle ne le sera pas toujours, en effet, on suppose qu'elle ne le sera qu'exceptionnellement, car il ne faut pas oublier que la plus grande portion des domaines de la noblesse ou de la bourgeoisie russe, est sous le sequestre ou confiscation. Cette portion, les autorités russes ne savaient comment s'en débarrasser; elle ne trouvait pas d'acquéreurs. Au moyen des décrets, elle se trouve vendue en masse.

Une autre conséquence ressort des décrets : pendant que les anciens propriétaires polonais sont dépossédés de leurs patrimoines et de leurs revenus, puisque l'un des quatre décrets abolit toutes les redevances qui auraient pu leur assurer quelques ressources, le gouvernement du czar s'assure de nouveaux revenus, en percevant un impôt extraordinaire sur les paysans, auxquels il persuadera qu'il ne l'exige que pour satisfaire l'avidité des riches.

Ce résumé suffit pour établir ce qu'il y a d'expressif dans de pareilles dispositions, aussi contraires aux grands principes de la propriété et de la conservation, qu'aux mœurs du XIX^e siècle. On a dit souvent que les traditions moscovites procédaient bien plus des Tartares que des inspirations chrétiennes. Faut-il accepter cette accusation comme bien fondée? Malheureusement, ce qui se passe en Pologne, tend à l'établir plus que nous ne voudrions le croire.

On lit dans le Morning-Post :

« Le Gouvernement britannique possède une masse de preuves établissant d'une manière irrécusable que Mazzini a conspiré plusieurs fois contre la vie de l'Empereur Napoléon.

« Les derniers débats de la Cour d'assises de Paris prouvent une fois de plus la culpabilité de Mazzini.

« Tout ou tard l'opinion publique chassera Mazzini de la Grande-Bretagne. Mais l'Angleterre ne se sera pas moins convertie de honte : en accordant au conspirateur sa protection et son hospitalité, elle se rend odieuse au reste de l'Europe. »

L'Angleterre comprendrait-elle enfin qu'en donnant refuge aux conspirateurs de tous les pays elle s'expose à compromettre sa propre tranquillité ?

L'ENTENTE CORDIALE.

Le Morning-Post et lord Palmerston par conséquent, y tiennent. Cela veut dire que, de l'autre côté du détroit, on a besoin de nous, pas autre chose.

La feuille palmerstonienne enfourche de nouveau son dada de l'alliance des Etats du Nord. « Les Prussiens, les Autrichiens et les Russes se moquent de nous dit-elle. » C'est bien possible, ajouterions-nous, et il faut convenir que votre conduite prête fâcheusement à cette mésaventure. Un jour arrive où le renard, si fin qu'il soit est pris au piège. Trop de ruse n'est plus de la ruse, et l'effronterie, comme toute chose, a une fin.

Mais ce n'est pas tout. Le Morning-Post, insistant sur son cauchemar d'une nouvelle Sainte-Alliance, expose les conditions sur lesquelles elle pourrait être basée. « La Russie, dit-il, prendrait la Galicie et le grand-duché de Posen, l'Autriche une partie de l'Italie et la Prusse le Danemark. En outre la Sainte-Alliance pourrait songer à la Turquie... Rien ne peut arrêter la ruine du Danemark, de l'Italie et de la Turquie, si ce n'est l'entente de la France et de l'Angleterre. »

Nous croyons que le Morning-Post se trompe un peu et se vante beaucoup. Qu'il y ait ou non alliance des trois cours du Nord, les choses n'iront point jusqu'au point à lord Palmerston de le dire, sans en croire un mot probablement. Le Danemark ne sera pas démembre, la Turquie ne sera pas morcelée, l'Italie ne sera pas violente. Pourquoi? Est-ce parce que l'Angleterre crie : Au secours ! à la garde ! Non. C'est parce que la France est là, avec six cent mille hommes sous les armes.

A. B.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Le n^o 8 du Bulletin des actes administratifs de la préfecture du Nord contient une circulaire portant recommandations à MM. les sous-préfets et maires du département de veiller avec le plus grand soin à la répression du braconnage.

Un avis annonçant qu'un exemplaire du 46^e volume de la collection des brevets d'invention est déposé au secrétariat général de la préfecture et dans chacune des sous-préfectures, où il sera communiqué aux personnes qui désireraient y puiser des renseignements.

Le préfet du Nord donne avis que les barrières de dégel seront ouvertes à dater du 8 de ce mois à cinq heures du matin, sur les parties empierrées des routes départementales n^{os} 16 et 18 et des chemins de grande communication n^{os} 9, 12, 53, 62, 68 et 69.

ELECTION DE LA 7^e CIRCONSCRIPTION DU NORD

Electeurs inscrits. 35,084
Votants. 29,613

Arrondissement de Cambrai.

M. Boitelle. 11,474 voix
M. Stievenart-Béthune. 10,269 »

Canton de Bouchain.

M. Boitelle. 1,952 »
M. Stievenart-Béthune. 5,890 »

M. Boitelle a donc obtenu 13,425 voix et M. Stievenart-Béthune 16,159.

En conséquence, M. STIEVENART-BETHUNE est élu député de la 7^e circonscription du Nord.

Une récente circulaire du ministre des finances impose aux personnes qui tiennent un bureau de tabac l'obligation d'avoir constamment des timbres-poste en vente.

Le Mémorial de Lille a reçu de la Préfecture la note suivante :

Le Conseil général des bâtiments civils, juge du concours pour la construction d'un nouvel hôtel de Préfecture, a rendu sa décision après examen des cinquante plans qui lui ont été soumis.

Il a considéré que, parmi ceux qu'il a reconnus dignes de fixer l'attention, il n'en était aucun dont la composition fut assez heureuse pour mériter la première prime, mais que les deux projets n^{os} 11 et 12, s'ils ne satisfont pas complètement à certaines conditions du programme, seraient cependant susceptibles d'être améliorés par une étude définitive. En conséquence, il a été d'avis :

Qu'il n'y a pas lieu de décerner la première prime de 6,000 fr.

Que la deuxième de 4,000 fr. doit être donnée au projet n^o 11 ayant pour épigraphe : « *Maximo Miranda in minimis* », dont sont auteurs MM. Eugène Rouyer, architecte à Paris et Pierre Despommiers.

Et la troisième de 2,000 fr. au projet n^o 12, marqué X, de MM. Diet, Lebrun et Gion, architectes à Paris.

Les projets non-primés vont être renvoyés, franco, à leurs auteurs, par les soins de M. le Préfet du Nord.

Il y a quatre jours, un ouvrier papeter, employé dans l'une des imprimeries lilloises, M. Cambrai, âgé de 75 ans, fêtait, au milieu de nombreux amis, le cinquantième anniversaire de son mariage. Dans deux ans, il pourra renouveler cette fête, à l'occasion de sa cinquantième année de services non interrompus dans l'établissement où il se trouve. Autre détail, non moins curieux ; il est depuis 40 ans locataire du même appartement.

On comprend d'après tout cela que le père Cambrai est un homme d'habitudes assujetties à une règle constante : c'est là ce qui lui a rendu la vie légère à porter.

Remarquons aussi que cette longue suite de services dans une même maison témoigne en faveur des patrons ; il est inutile d'indiquer un nom bien connu d'ailleurs dans la glorieuse corporation des typographes. (Journal de Lille.)

Le nommé Joseph Gaudin, de Roubaix, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Douai à trois mois de prison et 500 fr. d'amende, pour exercice illégal de la médecine.

M. Hippolyte Broutin vient d'être nommé juge de paix du canton de Lannoy.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 5 au 7 mars 1864 inclus.

NAISSANCES.

20 garçons et 18 filles.

MARIAGES.

Du 7 mars. — Entre Pierre Locus, peigneur

de laines, et Marie-Thérèse Vermeire, soigneuse.

DÉCÈS.

Du 3 mars. — Cécile-Adèle-Joseph-Ghislaine Maier, épouse de Constantin-Joseph Seloise, à Barbicourt. — Hortense-Rosalie Jen, 34 ans, ménagère, épouse d'Alphonse-Barthélémy Desperre, rue de la Croix. — François-Alexis Sennet, 84 ans, ménager, veuf de Bertine-Joseph Peil, Galon-d'Eau (fort Malier).

Du 5. — Léopold-Joseph Frapé, 57 ans, ménager, épouse de Jean-Robert Prus, rue de l'Arc.

Du 6. — Henri-Norbert Willet, 37 ans, fleur, époux d'Adeline Beghin, à l'Hôpital.

Du 7. — Jean-Jacques Marie, 82 ans, employé de douane en retraite, veuf de Marie-Louise Ghersein, à l'Hospice. — Marie-Catherine-Joseph Delecloux, 53 ans, ménagère, veuve de Bonif-Joseph Delecloux, à l'établissement des Petites Soeurs.

Plus 7 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 6 mars 1864.

Sommes versées par 77 déposants, dont 16 nouveaux. fr. 8,413 »
46 demandes en remboursement. » 9,166 60

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Achille Wébaux et Louis Sorepel, directeurs.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 9 mars, à 8 heures du soir.

Du condensateur électrique.

De l'électricité dissimulée. — Condensateur d'Apinus. — Charge, limite de charge, force condensante, décharge du condensateur. — Commotion électrique. — Excitateur. — Carreau magique.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 7 le 8 hausse baisse
3 % ancien. 66.20 66.30 » 40 »
4 1/2 au compt. 93.25 93.25 » » »

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Société industrielle d'Amiens.

PROGRAMME DES PRIX MIS AU CONCOURS.

Année 1863-1864.

(Suite et fin.)

II

Filature et Tissage.

9^e QUESTION.

Dans le tissage mécanique des étoffes qui s'exécutent à raison de 150 coups à la minute et spécialement des velours de coton :

Trouver le moyen pratique et utile de supprimer le rabat des lames, sans l'emploi de la mécanique d'armure et sans modifier d'une manière préjudiciable la position et les mouvements de la chaîne. — 300 fr., plus une médaille d'or.

10^e QUESTION.

Dans le tissage mécanique des étoffes qui s'exécutent avec une vitesse de 150 coups de battant à la minute,

Trouver le moyen pratique et utile d'arrêter le métier instantanément dès qu'un fil de chaîne vient à casser. — 1,000 fr., plus une médaille d'or.

Ce prix ne sera décerné qu'au mois de mai 1865.

11^e QUESTION.

Mémoire sur le rouissage et le teillage mécanique applicables aux lins de Picardie. — Une médaille d'argent.

12^e QUESTION.

Prix au meilleur Mémoire donnant la description d'une filature de coton moderne dans tout son ensemble. — Une médaille d'or.

13^e QUESTION.

Des médailles et mentions honorables à un certain nombre d'ouvriers tisseurs de la ville d'Amiens et du département travaillant chez eux, et possédant, pour le tissage des étoffes de toutes largeurs, à la lame, leur métier complètement garni de tous ses accessoires ainsi qu'en parfait état de service. Le local leur servant d'atelier réunira les meilleures conditions de propreté, d'éclairage et de salubrité. — Une somme de 100 fr.

14^e QUESTION.

Construction d'un métier à tisser mécaniquement dans lequel l'enroulement et le déroulement sont réguliers et continus, sans qu'il y ait nécessité de faire varier la position des poids sur les romaines ou plus généralement sans qu'il faille intervenir manuellement pendant le travail, de quelque manière que ce soit. — Une médaille d'or.

III Agriculture, Histoire naturelle, Physique et Chimie.

15^e QUESTION.
Mémoire sur la culture du lin dans le département de la Somme. — Une médaille d'or.

16^e QUESTION.
Indiquer les moyens de conserver les grains et les graines en magasin. — Une médaille d'or.

17^e QUESTION.
Recherches sur la possibilité de détruire les insectes nuisibles à la culture. — Une médaille d'or.

18^e QUESTION.
Médailles et mentions honorables à ceux qui auront le plus utilement contribué à la formation d'un Musée agricole et à la composition d'une Faune départementale.

19^e QUESTION.
Prix à celui qui présentera la plus belle et la plus riche collection d'échantillons de bois du pays, bruts ou ouvrages. — Une médaille d'argent.

20^e QUESTION.
Trouver, pour le velours d'Utrecht, un apprêt remplissant les conditions suivantes :

1^o Être sans odeur ;
2^o N'altérer ni la couleur, ni la douceur, ni le brillant du velours ;
3^o Conserver la souplesse du tissu, tout en lui donnant la force nécessaire ;
4^o Obtenir également un velouté très-développé ou épanoui ressemblant au velours de soie. — Une médaille d'or, plus une somme de 100 fr. (Don de M. Payen).

21^e QUESTION.
Trouver le moyen de produire le bitartrate de potasse autrement que par le dépôt des vins.

Le sel obtenu devra revenir à moins de 2 fr. le kilogramme. — 1000 fr. (Don de M. Ed. Fleury), plus une médaille d'or.

22^e QUESTION.

Trouver une composition qui, dans la teinture des laines, puisse remplacer avec une économie notable le tartre pour les couleurs nécessitant l'emploi des sels d'étain.

L'acide tartrique libre ou combiné ne devra pas entrer dans cette composition. — 1000 fr. (Don de M. Ed. Fleury), plus une médaille d'or.

23^e QUESTION.

Trouver le moyen de donner immédiatement et avec économie aux décoctions de campêche la force floculante qu'elles acquièrent que par l'âge. — 250 fr. (Don de M. Ed. Fleury), plus une médaille d'argent.

24^e QUESTION.

Trouver, pour l'apprêt des velours de coton, un mûchage qui remplacerait les colles animales, tout en donnant de la souplesse au tissu et en lui conservant la force nécessaire à la vente. L'emploi de

la véracité du rapport que vous avez reçu est une preuve assez convaincante de l'honnêteté de mes intentions.

— J'ignore ce qu'il peut y avoir d'honnête à épier une pauvre jeune fille et à compromettre sa réputation ; car si quel-que voisin était venu à passer, il aurait deviné sans peine le but de vos signaux.

— Ma bonne dame, si j'ai commis une imprudence, c'est que j'y ai été contraint, ne parvenant pas, malgré tous mes efforts, à voir mademoiselle votre nièce.

— Que lui voulez-vous donc ?

— Je veux m'efforcer de gagner son cœur, car elle a entièrement subjugué le mien ; il y a si peu de temps que je la connais, que je n'avais pas l'intention de me déclarer encore, mais je m'y vois forcé pour prévenir tout soupçon.

— Bien, bien ! Ainsi vous voulez demander Blenda en mariage ? Que possédez-vous donc ? Pouvez-vous me prouver que vous êtes en position de nourrir une femme ?

— Pour le moment, non ; mais d'ici à deux ou trois ans tout au plus, j'aurai amassé de quoi soutenir une famille ; et comme, mademoiselle Blenda et moi, nous sommes jeunes tous les deux, j'ai cru que quelques années de retard ne seraient pas un obstacle à l'accomplissement de mes vœux.

Madame Thorman toussa.

« Je vais vous dire franchement mon avis, reprit-elle ; attendez, pour rechercher sa main, que vous soyez en position de vous marier.

— Et pourquoi cela ?

— Être fiancé longtemps d'avance, faire la cour, avoir des querelles d'amour et des raccommodements, tout cela ne vaut rien du tout pour quiconque a besoin de

sa liberté d'esprit pour travailler.

— Rien au monde n'est plus commun, ma chère madame Thorman, que des fiançailles arrêtées deux ou trois ans avant le mariage. D'ailleurs, je ne demande point que mademoiselle votre nièce m'accorde sa main dès à présent ; tout ce que je désire, c'est de la voir de temps à autre dans la maison de sa tante. Je voyage sans cesse, et je ne suis pas à Stockholm plus de trois ou quatre fois par an ; je n'aurai donc guère d'occasion de perdre mon temps à tout ce que vous redoutez.

— Voilà un langage franc et honnête, j'en conviens. Je demandai donc à Blenda s'il lui serait agréable de recevoir quelquefois votre visite. En cas d'affirmative, je n'aurai point d'objection à ce que vous veniez de temps en temps causer avec elle en présence d'un tiers, moi ou quelque autre, mais sans prendre néanmoins aucun engagement... Je me propose, du reste, de prendre des renseignements sur votre compte ; venez-les m'apporter mardi, je vous donnerai une réponse positive.

Après que le prétendant eut nommé plusieurs personnes en état de répondre de son caractère et de ses moyens d'existence, la tante se leva et le congédia d'un signe de tête. Il se retira de l'air enchanté d'un homme qui éprouve déjà un avant-goût du bonheur céleste.

Il ne croyait pas même à la possibilité d'un refus.

CHAPITRE XI.

Anderson était à peine sorti que Blenda descendit l'escalier en gazouillant comme une alouette.

L'idée de la partie de campagne ne lui avait guère souri la veille ; mais aujourd'hui elle sentait l'esprit dispos et le cœur joyeux ; le soleil était si beau ; il semblait inviter à sortir.

Force nous est bien d'avouer aussi qu'une autre cause contribuait à ses heureuses dispositions. Le matin, en continuant la lecture de son cher *Kenilworth*, elle était tombée sur un passage souligné qui traitait spécialement de la fidélité et de la confiance... Qui pouvait l'avoir souligné, sinon celui de qui elle tenait ce livre ? Et pourquoi avait-il choisi ce passage plutôt qu'un autre ?

Elle était hors d'état de répondre à ces questions ; mais cette petite circonstance influait d'une façon merveilleuse sur ses dispositions d'esprit.

Entre, petit oiseau chanteur ! lui cria sa tante. J'ai quelque chose à te dire !

Blenda obéit ; puis tout à coup elle s'arrêta, muette de surprise et croyant rêver.

Tante Régine était là, debout, tenant d'une main une robe de deuil élégante et légère ; de l'autre, une ombrelle violette — Blenda n'avait jamais possédé une ombrelle — surmontée d'un petit chapeau de paille d'Italie.

« Que dis-tu de toutes ces choses, enfant ? Te conviennent-elles ?

— Tante, je n'ose les regarder.

— Ta robe de bombasin est très-bonne ; mais comme tu n'en as qu'une pour les jours ouvrables et les jours fériés, j'ai pensé que celle-ci serait la bienvenue.

Rapide comme l'éclair, Blenda se jeta aux genoux de cette tante qu'elle avait si mal jugée d'abord et l'entoura de ses bras en riant et pleurant tout ensemble.

De la part de toute autre personne, cette conduite eût excité la colère de Régine-Sophie et eût été taxée par celle

de sottise exagération et de ridicule scène de théâtre.

« Mon Dieu, mon Dieu ! quel bonheur ! dit Blenda. Une si bonne tante et une si jolie robe... et une si charmante ombrelle, un si beau chapeau ! »

En baissant tout à tour les mains de Régine-Sophie et l'ombrelle, le plus aristocratique des trois cadeaux, elle ajouta d'une voix basse :

« Mais croyez, ma tante, que votre affection est ce qui me rend le plus heureuse.

— Relève-toi, enfant, relève-toi, petite folle, et laisse-moi te dire que ta soumission me plaît.

— O tante ! vous m'aimez donc ?

— Oui, car tu es une bonne fille ; continue de te montrer laborieuse, douce et modeste comme jusqu'ici, et tu ne te repentiras point d'avoir mis ta confiance en moi.

— Et vous, ma bonne tante, vous verrez que je vous ferai honneur... Mais puis-je aller m'habiller ? Je crains seulement que la robe ne m'aïlle pas.

— Sois sans inquiétude ; on a pris mesure sur celle que tu portes... Mais je suis curieuse de savoir ce que tu diras en apprenant que j'ai reçu ce matin une visite à ton sujet.

— A mon sujet ?

Et, pleine de l'idée du passage souligné, Blenda faillit s'écrier : « Le comte ! » Heureusement elle se contint et attendit, en rougissant très fort, ce que sa tante allait ajouter.

« Le commis-marchand avec qui tu as voyagé.

on sait déjà qu'elle avait ses vœux.

« A ta rougeur j'ai cru que tu devinais ; mais je sais bien qu'une demoiselle modeste rougit à la simple pensée que quelqu'un songe à l'épouser.

— Est-ce donc là l'intention de M. Anderson ? demanda Blenda avec une curiosité enfantine.

— Je ne comprends t'en parler que demain ; mais comme tu prends la chose d'une façon dont je suis très-contente, je veux bien te dire dès à présent qu'il est venu plusieurs fois ici pour te voir.

— Ah ! ah !

— Qu'il a rodé autour du jardin ; mais que, ne réussissant pas à attirer ton attention, il s'est adressé à moi et m'a demandé la permission de s'entretenir de temps à autre avec toi en ma présence.

— C'est là tout ?

— Ne comprends-tu pas, enfant, que c'est ainsi qu'on s'y prend pour rechercher la main d'une jeune personne ?

(La suite au prochain numéro.)

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin. — 5.17 — 7.03 — 8.58 — 10.18 — 11.58.

Soir. — 12.45 — 1.55 — 3.43 — 5.10 — 7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.

Départs de Lille pour Roubaix.

Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11.20.

Soir. — 12.20 — 2.05 — 3.20 — 5.00 — 6.00 — 8.05 — 9.50 — 11.15.